TRAVAILLEUR-ALPIN.FR

Le travailleur alpin

Résister, vivre ensemble ***autrement***

n°352 • mars 2025
4€

POURQUOI LA MONTAGNE N'EN FINIT PAS DE S'ÉBOULER

NOTRE DOSSIER > P.15 À 18

FONTAINE
Premier bilan de cinq années de gestion municipale de droite. Eclairant !
P.4

CARREFOUR
Mise en location-gérance des magasins de l'Île-d'Abeau et Salaise, la fronde.
P.6

GRENOBLE
Attaque à la grenade, bibliothèque incendiée... et postes de policiers non pourvus
P.8

POINT DE DEAL
MENU
SHIT 10 / 20
WEED 30 / 50
MOULA 50 / ?
FUSILLADE
GRENADE
VOITURE BÉLIER

Sommaire

n°352 mars 2025

DOSSIER
Le réchauffement climatique, d'abord. Mais à cela ne se résument pas les agressions dont la montagne se venge. De la Rivière à la Bérade, enquête et reportage.
p.10 à 13

Luc Renaud

VENCOREX
Alors que le tribunal de commerce devait à nouveau se prononcer le 6 mars sur l'avenir de l'entreprise, la mobilisation des plateformes chimiques se poursuit.
p.5

EYBENS
La médiathèque en grève pour dénoncer des suppressions de poste.
p.7

SOLIDARITÉS
Une délégation iséroise a assisté à l'audience du Tribunal permanent des peuples, à Bruxelles. Reportage.
p.9

Manuel Pavard

Maryvonne Mathéoud

À LIRE SUR TRAVAILLEUR ALPIN.FR

POLITIQUE. Crolles. L'opposition de gauche esquisse son projet pour les municipales 2026 • Bruno Retailleau annonce une « nouvelle doctrine », Amandine Demore déçue.

SOCIAL. Arkema Jarrie. Les salariés et leurs soutiens réunis sur le piquet de grève.

SOCIÉTÉ. Logement. Appliquer la loi de réquisition !

SOLIDARITÉS. Pinar Selek, militante turque, médaillée de la ville de Grenoble.

et de nombreux autres articles

DR

Édito

CONFIANCE

Aux USA comme en Europe, le capital a engagé un important changement de stratégie. Face aux résistances à l'exploitation - et à la faveur des désespérances qu'elle suscite - la brutalité et la prédation directes vont être désormais mises en œuvre.

Le choc sera dur, qui se prépare dans les points chauds du monde avec ses nouvelles «proies» (Groenland, Gaza, Panama, Kivu, etc) et ses relais directs: Milei, Netanyahu, Modi, Orban, Meloni, Le Pen…

Éclairer et rassembler face à ces menaces sera de nouveau la tâche et l'honneur des communistes.

Le conseil départemental a donc décidé d'en faire une priorité: adhésions, formations, rencontres individuelles de tou.te.s nos adhérent·e·s d'ici trois mois avec la vignette et l'abonnement au TA, la mise à jour des cotisations, l'intégration dans les formations et initiatives programmées.

Plus que jamais, engageons ces rendez-vous et toutes nos actions avec détermination et confiance ! L'avenir commence maintenant… Et nous disposons d'une formidable richesse : l'humain.

DENIS ANSELMET,
MEMBRE DE L'EXÉCUTIF DE LA FÉDÉRATION DE L'ISÈRE DU PCF

Mensuel édité par la fédération de l'Isère du PCF, créé en 1928
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jérémie Giono • **RÉDACTEUR EN CHEF :** Manuel Pavard • **RÉDACTION :** Alain Allosio, Max Blanchard, Martine Briot, Gérard Chouteau, Pierre-Jean Crespeau, Claudine Didier, Didier Gosselin, Régine Hausermann, Claudine Kahane, Jean-Claude Lamarche, Pierre Labriet, Gérard Lauthier, Maryvonne Mathéoud, Anastasia Moshak, Luc Renaud, Édouard Schoene, Simone Torres • **SITE INTERNET :** travailleur-alpin.fr • **JEUX :** Clément Van Meer • **MAQUETTE & MISE EN PAGE :** www.ram-one.com, Clément Van Meer, Luc Renaud • **COMMISSION PARITAIRE :** 0905 P1 1377 ISSN 1247-6153 • **PUBLICITÉ :** Tél. 04 76 87 70 61 • **IMPRESSION :** RC Grenoble 56b 161 • **PRIX :** 4,00€ • **CONTACT :** tél. 04 76 87 70 61, télécopie 04 76 87 86 79, courriel : redaction@travailleur-alpin.fr • **PHOTO DE COUVERTURE :** éboulement de la Rivière, photo Manuel Pavard.

@LeTravailleurAlpin
@Journal_LeTA
@lactuduta
@TravailleurAlpin

Démocratie maltraitée

Le conseil municipal des jeunes a été remplacé par des rencontres et consultations, objets de propagande municipale. Les structures de concertation ouvertes à la population (médiathèque, la Source, le VOG) ont été supprimées. Des commissions obligatoires ne sont pas convoquées (comité d'éthique sur les caméras, par exemple). L'opposition est snobée et nombre de citoyens assurent ne pas être écoutés. Tout est contrôlé par le maire, même les CR de conseils d'école, avant leur diffusion !

200

agents municipaux ont quitté le navire depuis 2020, le maire en ayant profité pour faire SES recrutements. Le climat est très lourd, avec des conditions de travail dégradées et des arrêts maladie importants.

Culture en danger

Il y a deux ans, l'espace municipal d'art contemporain a failli disparaître pour laisser place à une salle d'exposition. La mobilisation des enseignantes attachées au VOG a sauvé ce lieu. Quant à la Source, celle-ci a connu des suppressions de postes.

Cheffe de file

Claudine Didier a été investie officiellement comme cheffe de file pour les municipales 2026 par la section PCF Fontaine, le 17 janvier. Objectif : rassembler la gauche pour reprendre la mairie.

Fontaine : un mandat pour la droite, ça suffit !

Edouard Schoene

La fermeture de la MJC Nelson-Mandela a fortement choqué les Fontainois.

Edouard SCHOENE

À UN AN DES MUNICIPALES 2026, LE BILAN DU MAIRE FRANCK LONGO (MODEM) N'EST GUÈRE RELUISANT.

Il y a cinq ans, Franck Longo lançait sa campagne des municipales à Fontaine, annonçant au *Dauphiné libéré* « *la transparence* » et 160 propositions. À observer la réalité du mandat de la majorité de droite, on comprend mieux les conclusions du récent sondage du Cevipof : « *Seuls 26 % des Français déclarent avoir confiance dans la politique. La défiance est particulièrement marquée envers le gouvernement, qui n'inspire confiance qu'à 23 % des Français.* »

L'élément phare du mandat devait être la construction scolaire. Un chantier dont l'adjoint Laurent Thoviste avait pourtant fait reculer les échéances, durant le précédent mandat, en contestant la réalisation de l'écoquartier Robespierre. Le nouveau groupe scolaire a toutefois connu une évolution : sa débaptisation… Car le nom de Robespierre déplaît à la majorité de droite. Mais la construction ne sera pas réalisée sous ce mandat.

Politique jeunesse désastreuse

Le candidat Franck Longo s'était également engagé à organiser, dès son élection, un référendum local sur les Portes du Vercors, vaste projet de construction d'un nouveau quartier avec commerces, cinéma… Un projet métropolitain qui peine à voir le jour dans les délais promis initialement. Quant au référendum, celui-ci n'a pas eu lieu.

La transparence s'est vite transformée en opacité tandis que le mandat s'est ouvert par un scandale, la fermeture de la MJC Nelson-Mandela, fierté des Fontainois depuis cinquante ans. Et ce, au profit de l'association Viltais, retenue pour suppléer la MJC. Une structure dont le patron est proche politiquement du maire. Un million d'euros ont ainsi été versés à Viltais sans services rendus à la population. Le bilan de ce scandale n'a pas été remis au groupe d'opposition présidé par Jean-Paul Trovero, qui le réclamait. Une action en justice est par ailleurs en cours, engagée par la MJC.

Les cahiers fontainois, publiés par les communistes dans le cadre de réflexions-concertations à Fontaine (deux livrets diffusés à ce jour), ne manquent pas de dénoncer le bilan du maire Longo et d'énoncer des propositions. La politique enfance-jeunesse, désastreuse, s'est traduite par des pertes de places d'accueil dans les centres de loisirs, la suppression de la gratuité du périscolaire, la fin des activités dans les quartiers, la fin des coordinations ville, éducateurs et collèges. La municipalité a peu à peu fermé ou laissé à l'abandon l'accès aux espaces libres de pratiques sportives tandis que les tarifs municipaux ont explosé.

Manuel Pavard

La mobilisation pour la défense de l'usine de Vencorex.

Vencorex, incertitudes et détermination

Martine BRIOT

À LA VEILLE DU 6 MARS, DATE À LAQUELLE LE TRIBUNAL DE COMMERCE DEVAIT À NOUVEAU SE PRONONCER SUR L'AVENIR DE VENCOREX, DEUX FEMMES TÉMOIGNENT.

« *À l'annonce de la mise en redressement judiciaire de Vencorex, je ne me suis pas affolée ; on verrait bien.* »

Mais, pour Juliette, c'est rapidement l'angoisse. Une seul repreneur en lice, un groupe chinois par le biais de sa filiale hongroise, cinquante-quatre emplois conservés... « *C'est la colère devant tout ce gâchis !* », s'indigne Juliette. Jusqu'à l'épisode honteux d'une direction qui fuit par une porte dérobée lors d'une réunion du comité social et économique.

« *J'ai beaucoup appris dans le cadre du mouvement de grève*, souligne Juliette, *nos élus nous apportent une information claire.* »

Reste l'incertitude. «*J'aimerais garder mon travail, l'ambiance entre collègues, les horaires que j'apprécie en tant que maman.* »

Élodie est élue CGT au CSE depuis le mois de juin. « *La lutte montre l'utilité du syndicat, elle met au jour l'usine, les inter-actions des différents lieux de production, leur interdépendance* », dit-elle.

Les motifs d'inquiétude ne manquent pas. « *Les fournisseurs sont évidemment dans l'attente, dit-elle, avec le risque qu'ils ne suivent plus. L'arrêt de la saumure, c'est aussi un problème* ».

L'interdépendance de la filière chimie

Pour Elodie, la situation actuelle est la conséquence d'un choix de gestion, celui de presser l'éponge du profit sans innover dans la diversification des productions. « *La lutte n'est pas finie : L'éthylène vient du Sud et nous sommes un maillon de contrôle. L'entrée d'Arkéma dans la lutte et la rencontre avec Bercy montrent que nous n'avons pas décidé de jeter l'éponge.*»

Mobilisation pour soutenir la grève à Arkema Jarrie

Plus de 500 personnes se sont réunies le 5 février devant l'usine Arkema, sur la plateforme chimique de Jarrie, à l'appel de la FNIC-CGT et de la coordination CGT Arkema. Une journée de soutien aux salariés, en grève depuis le 5 décembre contre la fermeture annoncée de la partie sud, associée à la suppression de 154 emplois. Le piquet de grève a néanmoins été partiellement levé, décision prise en AG le 14 février, pour laisser passer les expéditions d'eau oxygénée et de chlorate de sodium.

250

à 300 millions d'euros : c'est le coût de la nationalisation de Vencorex et Arkema, estimé par le cabinet AlixPartners. En comparaison, l'État devrait débourser 2 milliards d'euros pour tester le perchlorate avec du sel allemand et 3 milliards de plus pour dépolluer le site de Pont-de-Claix.

Proposition de loi

La députée NFP de l'Isère Cyrielle Chatelain, présidente du groupe écologiste à l'Assemblée, a déposé le 10 février une proposition de loi visant la nationalisation temporaire de Vencorex, signée par 99 député-es de différents groupes.

50

salariés doivent être repris par Framatome qui, confrontée au manque de chlore que lui fournit habituellement Arkema, propose de maintenir le dépotage du chlore sur le site de Jarrie. Dans le détail, Framatome s'est engagée, à l'issue d'un CSE le 18 février, à reprendre 35 salariés d'Arkema travaillant auparavant dans la station de dépotage ainsi qu'à embaucher 15 autres salariés. Mais il y a un hic : pour cela, il faudrait que la vanne de chlore maintenue fermée par les grévistes d'Arkema soit rouverte. Or, pour l'intersyndicale d'Arkema, il s'agit d'un moyen de pression important dans le cadre des négociations du PSE.

La fronde des salariés de Carrefour

Didier GOSSELIN

EN 2025, CARREFOUR METTRA 39 NOUVEAUX MAGASINS EN LOCATION-GÉRANCE DONT CEUX DE L'ISLE D'ABEAU ET SALAISE-SUR-SANNE, EN ISÈRE.

Ce sont près de 1 000 salarié·es, dont 250 à L'Isle-d'Abeau et 200 à Salaise-sur-Sanne, qui seront concerné·es cette année par la mise en location-gérance de quinze hypermarchés et vingt-quatre supermarchés Carrefour. Ils et elles verront se dégrader leurs conditions de travail, leur rémunération et leurs acquis sociaux afin de satisfaire l'insatiable appétit de profits des actionnaires du groupe.

En 2024, Carrefour s'était en effet donné comme objectif d'accroître le dividende versé à ses actionnaires de 55 % et de poursuivre la transformation de son modèle, avec pour but de maintenir des performances financières positives. En 2023, le chiffre d'affaires du groupe avait ainsi progressé de 10,4 %, atteignant 94,1 milliards d'euros pour un bénéfice net de 1,6 milliard d'euros.

Comme un plan social

LA STRATÉGIE DE LOCATION-GÉRANCE, mise en œuvre depuis l'arrivée en 2018 d'Alexandre Bompard à la tête de Carrefour, s'est traduite par une baisse massive des effectifs de plus de 33 %, passant de 109 000 à 74 000 salarié·es. Cette stratégie purement financière s'inscrit dans un plan 2022-2026 de réduction des coûts de 4 milliards d'euros, comprenant par ailleurs le rachat d'actions à hauteur de 2,2 milliards en 2023 et 700 millions en 2024 afin de mieux rémunérer les actionnaires.

Didier Gosselin

Le Carrefour de L'Isle-d'Abeau passera en location-gérance en 2025.

DANS CE CADRE, le modèle de location-gérance fonctionne comme un plan social puisqu'il permet à Carrefour de supprimer des postes via le transfert des contrats à des repreneurs, tout en continuant à tirer des revenus réguliers sous forme de redevances. Des choix économiques qui ont permis aux actionnaires d'empocher 2,2 milliards d'euros en 2021 et 2022, soit plus qu'au cours des huit années précédentes. Et ce, au détriment des salarié·es.

Cent quatorze hypermarchés Carrefour sont désormais aux mains d'exploitants indépendants plus soucieux de la rentabilité que du bien-être des salarié·es. Les expériences des repreneurs Label'Vie à Échirolles ou Provencia à Voiron ont de quoi inquiéter les salarié·es de L'Isle-d'Abeau et Salaise-sur-Sanne.

Expertise projet important

Pour mobiliser les salariés et lutter contre la location-gérance, la CGT Carrefour préconise le lancement d'une expertise projet important. Toute décision d'aménagement modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail est considérée comme un projet important (Code du travail, article L.2315-94). Une telle expertise est financée à 80 % par l'employeur et à 20 % par le CSE.

Économiser sur la masse salariale

Pour rentabiliser son investissement, le repreneur n'aura pas d'autre choix que d'économiser sur la masse salariale. Cela passera notamment par le non-remplacement des départs volontaires ou en retraite. La CGT de Carrefour L'Isle-d'Abeau estime par ailleurs la perte salariale à venir à près de 300 euros par mois, ou trois jours de travail gratuit, à travers de multiples réductions salariales comme sur le travail exceptionnel du dimanche, les temps de pause ou l'heure de nuit (4h à 5h du matin)…

À Eybens, en grève pour le service public

Manuel PAVARD

L'ÉQUIPE DE LA MÉDIATHÈQUE D'EYBENS S'EST MOBILISÉE EN FÉVRIER CONTRE LA PERTE DE TROIS POSTES, QUI FAIT PASSER L'EFFECTIF DE NEUF À SIX AGENTES. AVEC DE LOURDES CONSÉQUENCES.

« *On va se retrouver avec quinze heures d'ouverture par semaine. Par rapport aux bibliothèques de l'agglomération de même taille, c'est vraiment ridicule !* » Cette agente de la médiathèque d'Eybens résume le dépit partagé par ses collègues, qui se sont mis en grève les 5 et 13 février, autant pour sensibiliser les lecteurs que pour faire pression sur la mairie.

Aux sources du conflit, les 2,5 milliards d'euros d'économies demandées par l'État aux collectivités territoriales. À Eybens, c'est surtout la médiathèque qui en paie les frais. « *Il y a un départ en retraite non remplacé, une personne à 80 % absente pour raisons de santé, qui n'a pas été remplacée et ne le sera pas, et une mutation où là, le poste est gelé* », précise Betty Demange, secrétaire du syndicat CGT de la ville. L'équipe se retrouve ainsi amputée de trois postes consécutifs (2,8 ETP) dès février, passant de neuf à six agentes.

« La mission d'une bibliothèque, c'est d'être ouverte »

Manuel Pavard

Le 5 février dernier, les agentes de la médiathèque étaient en grève.

Conséquences ? D'abord une réduction des horaires d'ouverture, avec « *deux heures de moins le mercredi, pourtant la plus forte journée d'affluence, et une fermeture le vendredi* », déplore une agente. « *La mission essentielle d'une bibliothèque, c'est d'être ouverte et d'accueillir le public.* »

L'équipe craint aussi « *une réduction des activités proposées* ». Ateliers d'écriture, partenariat avec les écoles et crèches eybinoises pour l'accueil des publics scolaires et petite enfance, contes et comptines, projections, médiation culturelle, accueil d'auteurs… La médiathèque offre un large éventail d'animations, dont plusieurs se retrouvent en suspens. Pourtant, souligne l'agente, « *l'an dernier, on a passé la barre symbolique des 100 000 prêts annuels. Toutes nos animations sont pleines, le public est satisfait…* »

Soutenues par la majorité des lecteurs, les bibliothécaires n'ont finalement rien obtenu des élus, hormis une promesse de rencontre. Conscientes des contraintes économiques, elles regrettent toutefois que « *la culture soit encore sacrifiée… Alors que dans ce contexte de montée de l'extrême droite, notre rôle est primordial* », rappelle une agente.

« Décisions brutales, soudaines et imprévisibles »

Mis en cause, les élus de la ville d'Eybens « *[se] positionnent en solidarité avec l'équipe* » et renvoient la balle au gouvernement et aux baisses de dotations budgétaires qu'il impose. « *Le fait générateur, ce sont les mesures gouvernementales qui sont brutales, soudaines et imprévisibles… Ce qui nous oblige à faire des économies tout de suite* », affirme Jean-François Michon, adjoint aux ressources humaines et aux finances. Selon lui, la municipalité doit composer « *en trois ans, avec 600 000 euros de moins, sur un budget de l'ordre de 25 millions d'euros* ». De son côté, l'adjointe à la culture, Béatrice Garnier, tente de rassurer les agentes en promettant de « *maintenir toutes les activités en direction de la petite enfance et des scolaires* ».

Manuel Pavard

Attaque à la grenade

Le 12 février, un homme armé d'une kalachnikov a jeté une grenade dans un bar associatif de la rue Claude-Kogan, au Village olympique, avant de s'enfuir. Bilan : quinze blessés dont six graves (mais plus de pronostic vital engagé à ce jour). Un adolescent de 17 ans a été placé en garde à vue le 21 février. Il a d'abord reconnu son implication lors de son interpellation, deux jours plus tôt à Renage, avant de se rétracter. Mais les enquêteurs disent disposer de preuves matérielles.

16

policiers supplémentaires arriveront ces prochains mois *« spécifiquement à Grenoble »*, a promis le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau, en visite à Grenoble au surlendemain de l'attaque du Village olympique. Un renfort qu'Amandine Demore, maire PCF d'Échirolles, a jugé *« pas du tout à la hauteur »*.

« Restaurer la sécurité du quotidien »

La préfète de l'Isère Catherine Séguin a présenté le 21 février le « plan de restauration de la sécurité du quotidien », lancé par le ministère de l'Intérieur et décliné selon les spécificités de chaque territoire. Ses objectifs : *« complémentarité entre acteurs de la sécurité, présence toujours accrue sur le terrain en fonction des réalités locales, lutte contre le blanchiment, focalisation sur les personnes connues pour être solidement établies dans les milieux de la délinquance »*.

160

effectifs de police nationale ont été déployés dans le quartier Mistral les jours suivant l'incendie de la bibliothèque Chantal-Mauduit, *« dont 80 CRS pour la sécurisation du quartier »*, a annoncé la préfète lors de sa visite sur les lieux.

Manuel Pavard

Préfète, procureur-adjoint de la République et élus sont venus constater l'importance des dégâts.

Après le choc, quelle réponse ?

Manuel PAVARD

LA BIBLIOTHÈQUE CHANTAL-MAUDUIT A ÉTÉ DÉTRUITE PAR UN INCENDIE CRIMINEL, DANS LA NUIT DU 18 AU 19 FÉVRIER, À MISTRAL.

« Comment on peut penser à brûler une bibliothèque ? » Les propos de cette trentenaire résument l'incompréhension unanime des habitants venus constater l'étendue des dégâts, ce 19 février. Devant eux, le rez-de-chaussée et la toiture calcinés témoignent de la violence du sinistre ayant ravagé la bibliothèque Chantal-Mauduit, la nuit précédente, à la jonction des quartiers grenoblois de Mistral et des Eaux-Claires. Une voiture-bélier a été projetée contre l'équipement – inauguré en décembre dernier, en lieu et place du Plateau – avant d'être incendiée.

Il manque toujours une centaine de policiers nationaux

« Les dégâts sont colossaux », tandis que *« les collections ont également été atteintes »*, a déploré la ville de Grenoble dans un communiqué. Présents sur place au lendemain de l'incendie, le procureur-adjoint François Touret de Coucy et la préfète Catherine Séguin ont évoqué la piste de représailles, en réaction à une opération de police menée la même nuit contre les dealers locaux.

« Le service public ne reculera pas », a également assuré la municipalité. Mais ce nouvel acte de violence, une semaine après l'attaque à la grenade ayant fait quinze blessés dans un bar associatif du Village olympique, braque de nouveau les projecteurs sur Grenoble.

Pour le PCF Isère, *« malgré la multiplication des annonces médiatiques, l'engagement de l'État n'est pas au rendez-vous »*. Les communistes rappellent *« qu'il manque toujours une centaine de postes sur la zone police nationale de l'agglomération »*. Et ce, alors que *« les budgets des collectivités locales et des services publics ne cessent d'être diminués »*.

Rojava : avec AIAK au Tribunal permanent des peuples, à Bruxelles

Maryvonne MATHÉOUD

CINQ DÉLÉGUÉ-ES DE L'ASSOCIATION ISÉROISE DES AMIS DES KURDES (AIAK) ONT PARTICIPÉ AU TRIBUNAL PERMANENT DES PEUPLES, QUI S'EST RÉUNI DÉBUT FÉVRIER À BRUXELLES, POUR JUGER LES CRIMES PRÉSUMÉS COMMIS PAR LA TURQUIE AU ROJAVA.

Maryvonne Mathéoud

Une délégation de cinq militant-es d'Aiak s'est rendue à Bruxelles pour assister au TPP sur le Rojava.

La 54e session du TPP se tenait à Bruxelles, les 5 et 6 février. Dans le box (fictif) des accusés, la Turquie. Le but étant de décider de la responsabilité des hauts fonctionnaires turcs pour les crimes présumés d'agression, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité dans le but de génocide au Rojava, de 2018 à aujourd'hui. Le Rojava, au nord-est de la Syrie, est en effet un lieu où la liberté des femmes et la démocratie sont en construction, et doit être protégé pour cela.

LE TRIBUNAL A ÉTÉ CONVOQUÉ à la demande de neuf organisations. Les accusés ont été notifiés mais n'ont ni répondu ni comparu. De fait, le TPP n'a pas de pouvoir juridique contraignant. Son rôle est ainsi d'exposer les preuves de violations du droit international et de mettre la pression sur les institutions

Durant ces deux jours, les témoignages et les preuves présentés ont montré que les actions de la Turquie sur le territoire syrien, sans l'autorisation du Conseil de sécurité des Nations unies, constituent un crime international d'agression.

NOTRE DÉLÉGATION exprime son horreur et son indignation devant les éléments entendus. Elle s'est donc fixée comme objectif de faire connaître l'importance de ce TPP, pour contribuer à la pérennité de l'expérience du Rojava

Les nombreux exposés détaillés et documentés mettent en lumière la volonté de l'État turc d'éradiquer l'identité, la culture et la présence kurdes au Rojava. Les différents témoins ont ainsi décrit les attaques, les bombardements, les atrocités

Des déplacements forcés de population

contre les civils, les déplacements forcés et l'ingénierie démographique, la destruction des infrastructures vitales et des biens culturels, l'utilisation de la violence sexuelle, du viol et de la torture.

DEPUIS L'ATTAQUE DE LA TURQUIE en 2018, à Afrin, on observe des déplacements forcés de population ainsi qu'un remplacement de la population kurde par des familles favorables au régime d'Erdogan. Illustration : à Afrin, la population kurde est passée de 95 % à 25 %. Quant aux Kurdes n'ayant pu fuir, ceux-ci font face à des kidnappings, des mariages contraints, des agressions sexuelles, des extorsions ou encore des arrestations arbitraires. Un témoin évoque la colonisation économique, rapportant les faits de transfert des productions d'Afrin vers la Turquie (dont l'huile d'olive). Le système scolaire impose par ailleurs l'enseignement religieux et celui des langues turque et arabe.

AU ROJAVA, la Turquie et l'ANS (Armée nationale syrienne) - financée, armée et équipée par Ankara - détruisent délibérément des infrastructures civiles (centrales électriques, gaz, pétrole) mais aussi des centres de santé, des écoles, des imprimeries, des sites culturels, des cimetières de martyrs... Ceci afin d'effrayer la population et punir collectivement les Kurdes.

« Il y a un risque torrentiel très lié à la crise climatique à la Bérarde »

Ludovic Ravanel
Chercheur spécialiste de géomorphologie

F. Pallandre

Le 1er février dernier, d'énormes blocs de roche tombaient sur la RN90 en Savoie. Ceci, quelques mois après l'impressionnant éboulement rocheux survenu fin juillet 2024 à La Rivière, un mois après la crue dévastatrice de La Bérarde. Trois événements aux causes très différentes, selon le chercheur Ludovic Ravanel, qui nous apporte son expertise.

Claudine KAHANE

Ludovic Ravanel est directeur de recherche dans le laboratoire EDYTEM (CNRS et université Savoie Mont-Blanc). Spécialiste de géomorphologie, il travaille sur l'évolution des milieux de moyenne et haute montagne face au réchauffement climatique et en particulier sur la cryosphère (glaciers, pergélisol, neige). Il est également moniteur d'escalade, accompagnateur en montagne et membre de la compagnie des guides de Chamonix.

En huit mois, se sont succédé la crue torrentielle à La Bérarde, l'éboulement à La Rivière et celui sur la RN90 entre Albertville et Moûtiers. Est-ce que ce sont des phénomènes naturels voire habituels à ces saisons et dans ces secteurs ?

En réalité, il s'agit de trois phénomènes très différents. Il y a un risque torrentiel effectivement très lié à la crise climatique pour La Bérarde. En revanche, l'éboulement à La Rivière est lié à l'exploitation de la carrière. Quant à l'éboulement sur la RN90, c'est un phénomène normal à cette période de l'année, provoqué par l'alternance des épisodes de gel-dégel. D'ailleurs, il ne s'agissait pas du tout d'un évènement monstrueux.

Y a-t-il un lien avec le réchauffement climatique ?

Dans le cas de La Bérarde, c'est indiscutable. Les matériaux sur lesquels a été construit le village de La Bérarde ont été déposés par le torrent ; ces sédiments ont peu bougé pendant des siècles mais maintenant, ils deviennent instables. Cette catastrophe a été provoquée par la conjonction de trois facteurs, qui portent tous la signature climatique : des extrêmes de précipitations, phénomène de plus en plus fréquent, une fonte très importante du manteau neigeux provoquée par des températures élevées et la vidange brutale d'un lac glaciaire au niveau du vallon de Bonnepierre. De façon générale, les évolutions climatiques et l'augmentation des risques sont très notables à haute altitude, là où il y a du pergélisol.

Que faire pour prévenir cela et protéger les habitants et les infrastructures ?

Il existe déjà des études de prévention mais elles se basent sur des risques à l'échelle centennale. Or cette échelle de référence n'est plus pertinente pour les risques actuels. En outre, même s'il peut y avoir des études locales sur des sites spécifiques, les milliers d'infrastructures existantes ne peuvent pas être toutes protégées. Non seulement cela coûte très cher mais en plus, on ne peut pas toujours anticiper l'apparition de nouveaux risques ou des conjonctions de risques, comme dans le cas de la Bérarde.

Le changement climatique conduit-il à adapter les pratiques de la montagne (rando, alpinisme, ski…) ?

Les pratiques de la montagne les plus affectées sont le ski et l'alpinisme. Avec l'élévation de la température, il y a clairement une diminution des chutes de neige en moyenne montagne et on s'oriente vers une concentration de la pratique du ski dans un petit nombre de stations de haute altitude, ce qui va forcément induire des changements de pratique. L'effet est encore plus marqué sur l'alpinisme, qui concerne des milieux très sensibles et qui se réchauffent plus vite (glaciers, pergélisol). Les conséquences en sont notamment des itinéraires qui deviennent plus dangereux, plus techniques, voire qui disparaissent complètement. Les alpinistes ont souvent, heureusement, une approche plus sensible de la montagne. Plusieurs modalités de changement des pratiques ont ainsi déjà été identifiées : le changement de saisonnalité, avec le glissement des activités d'été vers la mi-saison ; une plus grande mobilité, avec des changements de massifs en fonction des conditions climatiques ; une plus grande réactivité d'organisation favorisant les créneaux qui présentent de bonnes conditions (sur des périodes plus courtes) ; l'évolution des techniques, avec notamment un nombre accru de passages plus équipés.

L'échelle centennale n'est plus pertinente pour les risques actuels

Comment informer et sensibiliser la population ?

Je participe à la sensibilisation du grand public sous forme de conférences, d'entretiens avec des journalistes… Pour les professionnels, j'assure des formations spécifiques au sein de la structure de formation des guides de haute montagne à Chamonix (ENSA) mais aussi auprès de guides italiens, allemands, autrichiens, anglais… De façon générale et presque paradoxalement, avec l'augmentation significative du nombre et de la variété des risques que les guides de haute montagne ont désormais à gérer, ces questions, qui sont désormais partie prenante de la formation, rendent le diplôme de guide encore plus riche et intéressant !

Un camping ouvert cet été

En 2025 un camping sera ouvert à la Bérarde. Le peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) sera présent sur place et un bureau des guides sera ouvert. Les habitants demandent la création d'un parking pour accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions.

Camp de base

La Bérarde est le camps de base pour les courses en montagne et l'accès aux refuges. En 2023, 80 000 personnes ont fréquenté la vallée du Haut Vénéon dont 30 000 au départ de la Bérarde. Le camping de la Bérarde enregistrait 15 000 nuitées au camping, 2 200 au CAF et 2 000 à l'auberge de la Meije. Dans les refuges, les chiffres étaient de 731 nuitées au Carrelet, 1 950 au refuge Temple Ecrins, et 1 364 au Promontoire

La catastrophe

De fortes pluies, la fonte d'une importante masse de neige et la vidange simultanée du lac sous-glaciaire de Bonne Pierre, ont libéré plus de 200 000 m³ de matériaux rocheux qui sont venus submerger le hameau.

Reconstruction

Si le calendrier ne subit pas d'aléas, les travaux de reconstruction devraient commencer en 2027.

Nettoyage

Avant l'arrivée de l'hiver, des centaines de volontaires sont venus nettoyer et dépolluer la vallée.

8

millions de personnes habitent dans des zones de montagne en France. 20 000 d'entre elles vivent sous la menace d'événements consécutifs à la fonte des glaciers. 70 sites de montagne sont concernés par les risques liés au réchauffement climatique.

Famille Tairraz

Coralie et Chloé Tairraz devant leur maison de la Bérarde.

La Bérarde panse ses plaies huit mois après

Maryvonne MATHEOUD

L'association des habitants de la Bérarde se montre critique vis-à-vis de ce qu'elle considère comme l'inaction des pouvoirs publics.

Huit mois après la catastrophe qui a ravagé les hameaux de la Bérarde et des Etages, les habitants sont toujours en attente d'informations sur le devenir de ce haut lieu de l'alpinisme. L'événement à caractère exceptionnel laissera à jamais des stigmates dans l'esprit des habitants et plus largement dans le milieu montagnard. « *Ce qui se passe à la Bérarde concerne toute la vallée jusqu'au Bourg d'Oisans*, rappelle Coralie Tairraz, porte-parole de l'association des Amis et habitants de La Bérarde et du Haut Vénéon, *les retombées économiques impactent de nombreuses personnes.* »

L'expertise du SYMBHI sera déterminante

Samedi 15 février, une nouvelle réunion a eu lieu entre les habitants du hameau de la Bérarde et le maire de Saint-Christophe-en-Oisans, Jean-Louis Arthaud. Le collectif des habitants demande dans l'immédiat une observation efficace du glacier de Bonne Pierre, la sécurisation du village en amont, estimant insuffisants les travaux actuels et la possibilité d'accéder au hameau en voiture. Demandes restées pour l'heure lettre morte. « *On ne peut pas accepter cette situation, les pouvoirs publics par leur inaction laissent mourir la vallée. Humainement c'est très dur* », déplore Coralie Tairraz.

L'expertise du Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) sera déterminante pour l'avenir des hameaux sinistrés. Une nouvelle réunion avec la préfecture aura lieu au mois de mars.

Il a fallu des semaines de labeur d'énergie déployée par les habitants pour vider les maisons de milliers de m³ de matériaux. Il veulent aujourd'hui croire à un avenir pour la Bérarde.

Éboulement à La Rivière : les habitants accusent la carrière

Manuel PAVARD

Sept mois après l'énorme éboulement rocheux survenu à La Rivière, les services de l'État n'ont toujours pas communiqué les résultats des expertises et études. Mais pour l'association La Montagne gronde, la responsabilité de la carrière ne fait aucun doute.

Manuel Pavard

Un million de mètres cubes. C'est tout un pan de la montagne qui s'est effondré.

Le 25 juillet 2024, un pan de montagne s'effondrait au-dessus de La Rivière, ensevelissant la RD 1532 sous un million de m³ de gravats. Sept mois après, la route est toujours condamnée et la vision, en arrivant sur le site, reste saisissante, avec cette paroi rocheuse portant encore les stigmates de l'éboulement. En revanche, rien n'a encore filtré officiellement sur les causes et les responsabilités.

« Deux études ont été annoncée par la préfecture, mi-septembre et mi-novembre, mais on n'a jamais eu les conclusions », déplorent Pierre Vexliard et Annie La Rocca, coprésidents de La Montagne gronde. Monté début août, le collectif – qui réunit 380 habitants de 44 communes du territoire – s'est constitué en association le 30 janvier.

« L'ACTION LA PLUS VISIBLE, *c'était celle pour la gratuité de l'autoroute entre Saint-Marcellin et Tullins »*, précise Pierre Vexliard. *« Sur les 7000 véhicules par jour qui passaient sur la RD 1532, plus de 4000 prennent l'A49 »*, souligne Annie La Rocca. Area, elle, a concédé une remise de 50%. Mais l'association prévoit bientôt une nouvelle action, réclamant désormais *« la gratuité jusqu'à Voreppe ».*

Elle n'en oublie pas pour autant son objectif premier : éclaircir les circonstances de cette catastrophe qui n'a, *« par miracle »*, fait aucune victime. La Montagne gronde a pu avoir accès aux deux études de RTM, datées des 25 et 30 juillet, et *« diffusées seulement aux mairies de La Rivière et Saint-Gervais où on a dû aller pour tout recopier »*, raconte Annie La Rocca.

80 000 m³ en instance de tomber

Si *« la possibilité d'un effondrement naturel lié aux fortes intempéries »* était citée, les rapports évoquaient aussi la responsabilité potentielle de la carrière, exploitée par Carron et Eiffage. Pierre Vexliard indique qu'il y avait déjà eu *« un gros pépin sur la carrière en 2018, non déclaré par le carrier : un glissement dont on voit encore la trace. Mais ils se sont arrangés pour continuer l'exploitation »*, ajoute-t-il, fustigeant l'impunité de la carrière – qui réalise par exemple toutes les digues de Pontcharra.

L'association a vu le scénario se confirmer avec l'arrêté ministériel rejetant l'état de catastrophe naturelle, fin décembre, et mentionnant comme cause probable *« les terrassements liés à l'exploitation de la carrière »*. Pierre Vexliard pointe *« les tirs de mine sans déclaration, à un rythme trop important : 22 tirs en un an, dont 11 autorisés ».*

PROBLÈME, « POUR LES EXPERTS, *c'est extrêmement dangereux »*, poursuit-il, rappelant les *« 80 000 m³ en instance de tomber »*. La Montagne gronde, qui espère également peser sur le nouveau tracé de la route (dans un délai de trois à cinq ans), n'exclut pas, grâce à son statut associatif, une action en justice : *« On veut des réparations financières pour tous ! »*

Depuis quand comptons-nous ?

Gérard CHOUTEAU

Compter paraît naturel, mais que comptons-nous et depuis quand ? Le comptage est-il apparu avec l'écriture ? Ou avec l'agriculture et la constitution des troupeaux au Néolithique ? Les artistes qui couvraient de peintures rupestres les parois des grottes de Lascaux, Chauvet, Cosquer savaient-ils compter ?

Un berger du Néolithique ne savait pas compter. Pour dénombrer ses moutons, il les faisait entrer un par un dans l'enclos et à chaque passage, marquait une encoche sur un bâton. Le soir, à leur sortie, il lui suffisait de glisser son doigt d'une encoche à l'autre pour vérifier leur nombre.

LE PLUS ANCIEN BÂTON DE COMPTAGE connu serait l'os de Lebombo, découvert en 1972 dans une grotte, près de la frontière entre l'Afrique du Sud et le Swaziland. Il est daté de 44 200 à 43 000 ans avant notre ère, donc bien avant le Néolithique. Un bâton qui a existé dans de nombreuses civilisations, sous des formes diverses : chez les Incas, les Perses de l'Antiquité, les Inuits… et même le chapelet de prière !

Deuxième étape : la numération de position. Compter des encoches, c'est facile, mais pas du tout adapté aux grands nombres ! Pour limiter le nombre d'encoches, l'idée est venue de les regrouper en « tas », puis de faire des « tas » de « tas ». Pour un troupeau de 123 têtes, si le berger décide de les réunir par 10, il obtient un groupe de 10 groupes de 10 encoches (soit 100), les 23 encoches restantes sont réparties en deux groupes de 10 encoches et trois unités. On peut donc remplacer les 123 encoches par trois symboles, rangés dans l'ordre 1, 2, 3. Et voilà l'invention de la numération de position (ici en base 10) !

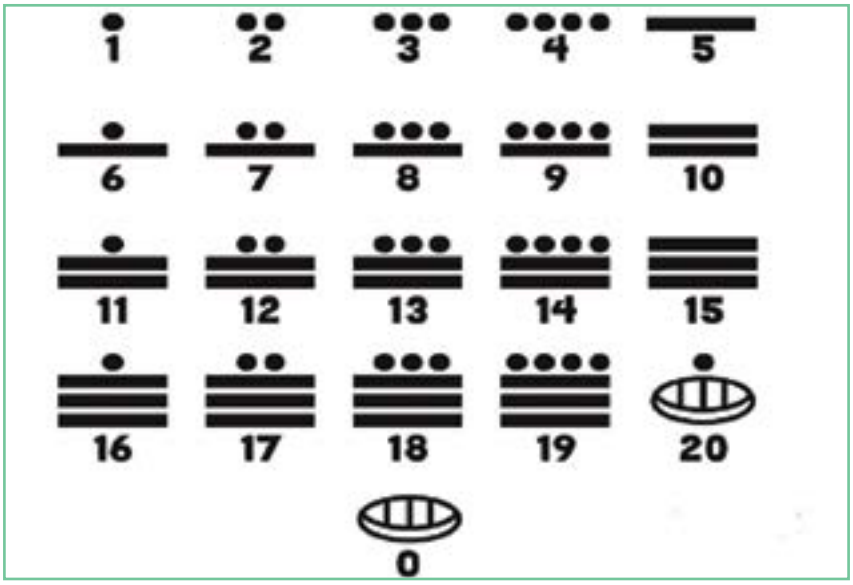

DR

Représentation des vingt chiffres mayas à l'aide de traits et points.

Cette méthode est apparue indépendamment dans toutes les civilisations. Le choix de la base de comptage obéit à des impératifs divers (raisons pratiques, religieuses, culturelles). Notre base, la base 10, n'est pas la seule. En 3 300 avant notre ère, les Mésopotamiens comptaient en base 12, bien plus riche. Et même en base 60 ! Compter en base N nécessite d'inventer N symboles incluant le zéro.

QUID DES CHIFFRES ROMAINS ? Les Romains nous ont légué une numération symbolique, sans zéro et non positionnelle, ce qui rend la lecture des nombres particulièrement compliquée et le calcul impossible. Les symboles sont I=1, V=5, X=10, C=100, M=1000. Un symbole placé avant un autre s'en soustrait et s'y ajoute s'il est placé après. Ainsi 11 s'écrit XI et 9, IX ; 2025 s'écrit MMXXV et 1925, MCMXXV. On plaint les écoliers romains !

Le zéro n'est pas une absence mais un nombre

Cette notation est encore utilisée aujourd'hui sur les frontons de nos monuments ou sur nos cadrans d'horloge.

ENFIN VINT LE ZÉRO. L'une des inventions les plus géniales de l'humanité : le zéro n'est pas une absence, mais un nombre ! Une avancée majeure qui, associée à la numération de position, a ouvert la voie à l'arithmétique et plus généralement au calcul. On connaît son auteur : Brahmagupta au V^{e} siècle, en Inde.

Les chiffres arabes furent, eux, inventés… en Inde, au III^{e} siècle avant notre ère. Puis diffusés en Occident 1 500 ans plus tard, non sans réticences, par le mathématicien persan Al-Khwarîzmî, dont le nom donna le mot algorithme. Mais ceci est une autre (longue) histoire.

ET AUJOURD'HUI? La base 10 est la base universelle de numération, mais il en existe d'autres. Les informaticiens comptent en base 2 (binaire), 8 (octale) ou 16 (hexadécimale). Notre langue recèle des réminiscences de la base 20 (80, 90) et nous comptons le temps d'horloge en base 12 (1 jour = 2x12 heures, 1 heure = 5x12 minutes).

Merlin Gerin, histoire du CE

Gérard LAUTHIER

Fierté des « Merger », il a marqué l'histoire sociale de Grenoble. Sa création a eu lieu en 1936 suite aux grèves. Il a été appelé « comité d'entraide », ce qui en dit long sur le climat de l'époque.

En 1942, Paul Louis Merlin, le fondateur de MG dit à son chef du personnel : *« les ouvriers vont avoir faim, il faut tout mettre en œuvre pour leur donner à manger »*. De la parole aux actes ! Le comité d'entraide s'occupe des problèmes de logement, de chauffage, de nourriture, il apporte une aide matérielle aux familles, aux prisonniers. 252 jardins individuels sont mis à la disposition des salariés.

GRENOBLE EST LIBÉRÉE LE 22 AOÛT 1944. Venus des maquis qui entourent la ville, les Francs tireurs et partisans français (FTPF) ont une grande influence dans l'agglomération. Ils y établissent un véritable pouvoir de fait à travers leurs comités populaires. Ils ont compris la nécessité de conquérir le pouvoir économique pour changer les choses. Les résistants investissent immédiatement le « comité d'entraide ». Ils n'attendent pas la promulgation de l'ordonnance du 22 février 1945 sur les CE, qui en fait ne leur attribuera qu'un droit de regard sur la politique économique de l'entreprise et la gestion des œuvres sociales.

Le CE s'occupe des embauches

LA PRATIQUE IMPOSÉE À MERLIN-GERIN est tout autre. Le CE s'occupe du recrutement du personnel, du respect de la discipline et de l'amélioration de la productivité. C'est une véritable co-gestion. Elle durera jusqu'en 1950.

Archives IHS CGT

La piscine MG à Saint-Martin-le-Vinoux en 1959 (recouverte par l'autoroute en 1967)

Le ravitaillement reste une question clé. Le comité répartit les denrées alimentaires chaque mois : par famille, dix litres de vin, un kilo de confiture, des pommes de terre, des haricots, de la soupe, des pneus de vélo pour les employés habitant à plus de trois km de leur usine. Des jardins sont loués pour une somme modique.

EN 1945, UNE MUTUELLE voit le jour, l'année suivante une crèche, un jardin d'enfants, une maternité et un foyer de jeunes filles situé à l'usine B. D'autres réalisations (sections sportives, bibliothèque, ciné-club, piscine) se structurent rapidement, et le CE acquiert, de 1948 à 1981, dix centres de vacances et colonies. Il a été dirigé pendant cette période par des militants CGT qui ont eu à cœur de mettre en place les infrastructures nécessaires au bien-être de tous. Les années qui vont suivre seront marquées par la montée de l'individualisme et le recul de ces avancées.

Cette rubrique « histoire » est issue des travaux de recherche de l'Institut d'histoire sociale CGT.

Les biscuits Brun, un autre exemple de gestion ouvrière

La gérante des Biscuits Brun, à Saint Martin d'Hères, (1500 salariés) a collaboré outrageusement pendant la guerre avec la famille Pétain. A la Libération, cette usine devient « une entreprise à gestion ouvrière directe ». Elle est dirigée par un comité de salariés, qui pratique une véritable co-gestion. L'expérience durera jusqu'en 1947, date à laquelle l'entreprise est restituée à son ancienne patronne par décision de justice.

JO 2030 : un président et des doutes

Laurent JADEAU

Le 18 février, le comité d'organisation des JO d'hiver 2030 dans les Alpes françaises a enfin été intronisé à Lyon, avec à sa tête le champion olympique de ski de bosses d'Albertville en 1992, Edgar Grospiron. Un président qui doit déjà gérer une série de polémiques et surtout un gros retard à l'allumage.

Wikimedia Commons

Edgar Grospiron a été désigné président du Cojop 2030 après le renoncement de Martin Fourcade.

Les JO 2030 ont enfin un président ! Le feuilleton de sa nomination dure depuis l'attribution officielle des Jeux aux Alpes françaises en juillet dernier. Le nom de Martin Fourcade, sextuple champion olympique, au charisme indéniable et membre du CIO, semblait frappé du sceau de l'évidence. Il avait le soutien du mouvement sportif et même du président de la République.

Las, c'était sans compter les enjeux politiques, et notamment la défiance des deux présidents de droite des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes. C'est avec Laurent Wauqiez, qui n'est pourtant plus le président officiel d'AuRA, que les tensions étaient les plus fortes, amenant Martin Fourcade à renoncer. Son indépendance agaçait Laurent Wauqiez qui n'apprécie pas qu'on lui fasse de l'ombre. Pour le biathlète, il y avait des questions de fond sur la vision du projet. *«Mon ambition pour ces Jeux est claire : ils doivent être en phase avec leur époque, pleinement conscients des enjeux écologiques et ancrés dans la réalité économique de notre pays»*, écrivait-il.

ON SAIT QUE CES ENJEUX environnementaux ont été un des gros points d'achoppement. Ils sont pourtant fondamentaux, et sans les prendre à bras-le-corps, l'avenir même des Jeux olympiques d'hiver sera en cause à court terme.

Edgar Grospiron n'est certainement pas un *« second choix »*. Il n'y a d'ailleurs pas eu d'hésitation parmi les cinq candidats présents après le renoncement de Martin Fourcade. Faisant l'unanimité, le skieur de bosses se trouve désormais au pied du mur, avec un projet qui a encore des zones d'ombres et des décisions à prendre qui ne manqueront pas d'attiser les rivalités territoriales et politiques.

Edgard Grospiron a du pain sur la planche

LES CRITIQUES ont d'ailleurs commencé dès l'installation du comité d'organisation… à Lyon, au Groupama Stadium. Beaucoup trouvent l'idée saugrenue, comme s'il n'y avait pas, dans les deux régions, d'endroit plus emblématique de la montagne. En Isère, déjà privée de tout site de compétition, on fait remarquer que la capitale des Alpes, c'est Grenoble, et pas Lyon ! Michel Barnier, qui avait assuré « l'intérim » en attendant la nomination d'Edgar Grospiron, avait soutenu l'idée d'installer le Cojop 2030 au Bourget-du-Lac, en Savoie.

D'autres décisions se font attendre. Après des allers-retours faisant souffler le chaud et le froid, la station de Val d'Isère ne sait toujours pas si elle accueillera ou non une compétition. Son maire s'impatiente : on ne prépare pas un site à accueillir la plus grande compétition mondiale d'un coup de baguette magique. Il reste moins de cinq ans !

AUTRE INCONNUE, si la cérémonie de clôture aura lieu à Nice, (sur la promenade des Anglais ?) on ne sait encore rien de la cérémonie d'ouverture ! Edgar Gropiron a donc du pain sur la planche. Comme il l'a déclaré : *« Le défi qui m'attend est comme un long champ de bosses. Donc il va falloir les genoux solides. Ne vous inquiétez pas, j'ai l'habitude ! »*

Pic Saint-Michel par les Allières

Didier PAULMIER

Classique des classiques mais toujours agréable, à skis, en raquettes ou à pied, pas trop loin de Grenoble, cette sortie est normalement sans risque (en prenant tout de même des précautions) et d'ampleur modérée (dénivelé 700 m, distance 8 km aller-retour).

Sur la route menant de Lans-en-Vercors au stade de ski, se garer au parking des Barnets (D) (alt. 1262m sur la gauche de la route) ; prendre dans le virage suivant la piste grimpant au refuge des Allières [1] (1426 m). De là, traverser la piste de fond et suivre dans la forêt à gauche le chemin qui monte droit, recoupe la piste de fond puis poursuit vers le nord et mène à la crête [2] dominant la combe Oursière. Sur la crête, descendre légèrement plein sud pour gagner les pentes qui mènent au pic Saint-Michel (1966 m) (A), soit par la gauche, plus raide [3], soit par la droite en pente plus douce [4]. En hiver, à l'approche du sommet, attention à la neige dure battue par les vents.

Attention toutefois, en montagne, le risque zéro n'existe pas !

Attention toutefois, en montagne, le risque zéro n'existe pas ! Le pic Saint-Michel n'y déroge pas, en particulier l'hiver, même s'il est considéré comme débonnaire. En mars 2014, un skieur est ainsi tombé, effectuant une chute de 10 mètres dans le scialet du pic Saint-Michel masqué par la neige. Même mésaventure qui s'est heureusement bien terminée en 2012. Mais ça n'a pas été le cas en revanche en 1995. Cette année-là, il y a eu mort d'homme : un randonneur enseveli par une coulée de neige au dessus du refuge des Allières. La vigilance est toujours de rigueur !

Projet Parker : fuite en avant ou course vers le passé ?

Claudine Kahane

À l'heure du réchauffement climatique et de la raréfaction de la neige, le projet de Tony Parker suscite l'opposition, sinon le doute, de bon nombre d'habitants du plateau réunis dans le collectif Vercors citoyen. Il s'agit de trois projets de résidences de luxe, à Villard-de-Lans (900 lits), Corrençon (600 lits) et, dans une moindre mesure, Autrans (250 lits).

Même si le ski génère (encore !?) de la richesse, un tel projet, pour le moins discutable, cristallise l'opposition. Les problèmes soulevés sont multiples : ceux liés à l'eau car le Vercors, massif calcaire, donc perméable, la stocke difficilement, l'évacuation des eaux usées, l'énergie consommée pour la production de neige artificielle, l'acheminement des touristes sur l'axe routier principal et sa saturation, la gestion d'un flux de 1500 skieurs supplémentaires sur les pistes... Ça fait beaucoup !

Cette volonté de faire monter à tout prix des touristes, témoigne d'une vision très traditionnelle et pas du tout démocratique, de l'accès aux espaces naturels de montagne. Face au déni de ceux qui pensent continuer comme avant, le Vercors a besoin d'un développement humain durable, qui n'oppose pas l'emploi, le social et la préservation de l'environnement au bien-vivre de ses habitants.

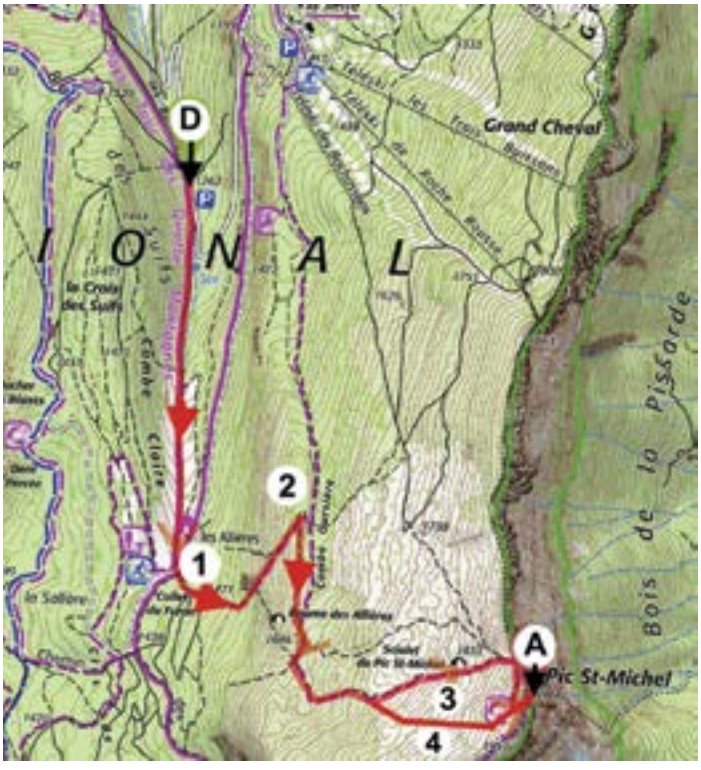

DR

Eddy Jollien

Sarah Jollien-Fardel

Lire

LES COUPS DE CŒUR
DE **RÉGINE HAUSERMANN**

LA LONGE

SARAH JOLLIEN-FARDEL

Découverte d'une nouvelle écrivaine dans ce court roman fort, émouvant, sans pathos, sur le thème de la perte d'un enfant. Une exploration de la violence . Une histoire d'amour inédite et pudique. Entre Lausanne et les hauteurs du Valais où est née Sarah Jollien-Fardel. Mais qui n'a rien d'autobiographique.

« Tous les matins, pendant un quart de seconde, je suis bien. Un quart de seconde où je ne me rappelle plus qui je suis, ce que je fais, où je dors. Pendant un quart de seconde, Rose n'existe pas, la Rose que je suis devenue n'a pas encore pris possession de mon esprit. »

Le roman s'ouvre sur le monologue d'une femme brisée, qui doit lutter pour se lever, s'habiller, ne pas boire, continuer… La Rose d'avant, imaginative, amoureuse, bienveillante, active n'est plus. L'accident d'Anna – qu'elle révèle deux pages et demie plus loin – l'a plongée dans une profonde détresse. *« Non, je ne me calmerai pas, je veux voir ma fille. Elle est où Anna ? Anna est morte. Moi je suis retenue dans une chambre aux parois boisées, attachée à une longe. »*

Surprise dans l'explicitation du titre ! La longe – servant habituellement à mener un cheval, une vache, un chien – attache une femme en détresse. La longe n'est pas une laisse certes. Plus longue que la laisse, elle permet une certaine liberté de déplacement et joue un rôle éducatif. Où est-elle ? Que s'est-il passé ? Qui l'a attachée ? Le/la lecteur.trice est ferré·e.

Rose est une fille des montagnes du Valais, née sur la rive droite du Rhône, qui aime la beauté pure des paysages minéraux, abrupts, qui ne mentent pas. Rose raconte. La naissance de sa fille, pas vraiment désirée. La première rencontre avec Camil lorsqu'ils avaient six ans, leurs jeux complices autour du village. La perte de sa mère sujette à des crises dépressives, *« ses bêtes »* qui lui rongent la tête. Le père prostré, buvant pour oublier, négligeant Rose et son frère Paul. L'amour de sa grand-mère maternelle qui tient le bistrot d'altitude avec son gendre. *« Une matriarche qui a fait graver sur une poutre transversale »* une citation du poète latin Horace : *« Tu es d'une espèce qui aime la lumière et déteste la nuit et les ténèbres »*. L'attachement à la grand-mère paternelle chez qui elle vit lors de ses études à Lausanne. La redécouverte de Camil étudiant en architecture, elle en ostéopathie. Leur amour, leur bonheur.

Le récit n'est pas linéaire. Il est entrecoupé de passages imprimés en italique, comme l'ouverture. La voix est bien celle de Rose mais d'une Rose entravée dans un mayen, chalet d'alpage dans le Valais. L'écriture de Sarah Jollien-Fradel inclut des termes locaux, quelques néologismes. Elle est ferme, énergique, évite l'emploi de verbes creux, inutiles. L'écrivaine croit au pouvoir de la littérature source de consolation, d'apprentissage, de découverte. Le roman, dans sa deuxième partie, en témoigne. Une mystérieuse Hélène qui vit dans la montagne fait la lecture à Rose à travers la porte fermée du mayen. Personne n'a le monopole de la douleur.

Née en 1971, Sarah Jollien-Fradel parle de son rapport épidermique à la violence, à l'injustice, physique ou psychologique. Elle travaille d'ailleurs comme bénévole dans une association pour femmes battues. *« La Longe »* est son deuxième roman. Son premier roman *« Sa préférée »* qui traite de la violence intrafamiliale a obtenu le prix du Roman Fnac 2022, le Goncourt de la Suisse, le Prix Goncourt des détenus. Il figurait dans la première liste de l'Académie Goncourt.

Sabine Wespieser, 2025, 150 p.

L'AGRAFE

MARYLINE DESBIOLLES

Emma Fulconis est une adolescente indomptable, toujours en mouvement, jusqu'à l'attaque d'un chien qui n'aime pas les Arabes. Commence alors une autre course, contre le handicap, pour la vérité, pour la liberté, car Emma est une combattante. Un roman court, haletant, poétique.

A l'Escarène, dans cet arrière-pays niçois où elle est née, les paysans s'émerveillent de voir la fille du garagiste grimper, dévaler comme une chèvre, un cheval, un zèbre. Une véritable athlète, un être mythique. *« Toujours, on l'a connue qui courait. […] Elle ne pouvait faire autrement que débouler, pourvues à la naissance de sandales ailées, ou carrément, de petites ailes vissées aux tendons d'Achille. »*

Mais sa course est brusquement interrompue par un chien qui lui broie le péroné, la fibula, l'agrafe. Après des mois d'hôpital et de convalescence, le nouveau défi d'Emma est de comprendre la phrase qui la hante, celle qu'a prononcée le père de son ami Stéphane alors qu'elle venait écouter de la musique chez lui, *« Mon chien n'aime pas les Arabes. »*

Boitant, cicatrice visible de tous, appuyée sur ses béquilles, elle mène l'enquête pour faire émerger les non-dits qui empoisonnent la communauté, ce *« on »* qui assume la narration. Les séquelles de la guerre d'Algérie, les ruines d'un camp de harkis. Vient alors le moment de quitter le village pour continuer son chemin. A Lyon, dans un centre de danse… peut-être.

Sabine Wespieser, 2024, 145 p.

Fabien Debrabandereimg

Les Enfants c'est moi à la MC2

DR

Blockbuster à la Rampe

Sortir

IPHIGÉNIE À SPLOTT

S'inspirant du mythe grec, Gary Owen invente une Iphigénie d'aujourd'hui, combative, drôle et furieuse, portée par l'interprétation décapante de Gwendoline Gauthier. Mise en scène de Georges Lini.

Effie habite à Splott, un quartier de Cardiff au Pays de Galles miné par la précarité. Tous les lundis, elle picole comme une sauvage et émerge au bout de trois jours… pour mieux recommencer.

Une jeune femme tout en démesure, jusqu'au-boutiste et gouailleuse, qu'on croirait sortie d'une tragédie grecque. Et puis, un soir, l'occasion lui est offerte d'être autre chose que ça…

La comédienne est accompagnée par trois musiciens qui déploient une bande-son post-rock bien balancée, au gré de ses états d'âme.

Dès 16 ans

Durée 1h30 / 5 à 17 €

L'Heure Bleue – SMD'Hères

Je.13 mars 20h

LES ENFANTS C'EST MOI

Marie Levavasseur, autrice et metteuse en scène, invente ici un personnage de clown, aussi drôle que grinçant, qui questionne la relation entre parents et enfants. Une fable pleine d'humour.

C'est l'histoire d'une jeune femme qui n'a pas tout à fait quitté l'enfance et qui devient maman pour la première fois. Remplie de doutes et de contradictions, cette héroïne fantaisiste, en baskets et robe de madone, vit encore dans le monde merveilleux de son imaginaire débordant ! La clown-marionnettiste Amélie Roman donne vie à tous les personnages aux côtés de Tim Fromont Placenti, musicien, qui alterne sons enfantins et vibrations technos.

A partir de 8 ans

Durée 1h / 5 à 29 € / Tarif Tribu 17 et 5€

MC2-Grenoble

Me. 26 et Ve. 28 mars 19h

SILVIA PÉREZ CRUZ

Une des plus grandes voix de la musique populaire espagnole de ces dernières années, à la fois vibrante, douce et enivrante, voyageant entre différents univers.

Comme beaucoup d'artistes de sa Catalogne natale, la chanteuse multi-instrumentiste à la voix magnétique sait se poster à la croisée des chemins. Bercée par les chansons latino-américaines et ibériques, formée au classique et au jazz, marquée par le folk, le flamenco ou le fado, elle a construit une œuvre magistrale, tissant de nombreux liens avec la danse, le théâtre, la poésie ou le cinéma. Proposé dans le cadre du Festival Détours de Babel.

Durée 1h50 / 5 à 33 €

MC2-Grenoble

Ma.25 mars 20h

BLOCKBUSTER

Un ovni théâtral ! En détournant les plus célèbres films d'Hollywood, le Collectif Mensuel, crée une fable corrosive sur l'exploitation capitaliste.

Cette pièce-film parodique est réalisée à partir de 1 400 plans puisés dans 160 films hollywoodiens. De ce montage titanesque est né un blockbuster à l'humour décapant. Tandis que Mortier, le patron des patrons, lutte contre un projet de taxation des hauts revenus, une jeune journaliste dénonce les excès de la finance sur fond d'insurrection populaire. Héros manichéens, courses-poursuites, explosions spectaculaires et casting de stars. Sous nos yeux, cinq comédiens virtuoses doublent les voix, réalisent les bruitages « faits maison » et jouent la musique en direct.

Dès 13 ans

Durée 1h20 / 7 à 31 €

La Rampe-Echirolles

Ma. 1er avril 20h

UNE MAISON DE POUPÉE

La Norvégienne Yngvild Aspeli et la Franco-Italienne Paola Rizza mettent en scène l'œuvre la plus illustre du dramaturge norvégien d'Henrik Ibsen avec des marionnettes à taille humaine, métaphores d'une société de faux-semblants.

Maintes fois mise en scène depuis 1879, la pièce d'Ibsen continue d'être sulfureuse dans sa critique de la domination masculine. L'art de la marionnette est mis au service de la mécanique dramaturgique impitoyable conçue par Ibsen. Faisant le constat qu'« une femme ne peut pas être elle-même dans la société contemporaine, une société d'hommes avec des lois écrites par les hommes », Ibsen invente une héroïne qui réussit à s'émanciper.

A partir de 14 ans

Durée 1h20 / 5 à 33 €

MC2-Grenoble

Les 2,3 et 4 avril 20h

L'obsession de la punition

Marie-Christine VERGIAT
Députée européenne honoraire GUE/NGL

La proposition de loi de Gabriel Attal sur la justice des mineurs se distingue par sa philosophie répressive, au détriment des mesures éducatives.

Luc Renaud

Le texte instaure la comparution immédiate à partir de 16 ans (ici le palais de justice de Grenoble).

Restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs et de leurs parents : en voilà un beau programme. Du moins à première vue.

En effet, ce sont les objectifs de la proposition de loi que notre ex-jeune Premier ministre a fait adopter à l'Assemblée nationale en première lecture, le 13 février dernier, qu'il vaut mieux regarder de près. Car, derrière ce titre ronflant, ce n'est rien de moins que l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante qu'il s'agit de mettre en cause. Autrement dit abolir son principe fondateur : la priorité de l'éducatif sur le répressif.

DEUX MESURES PRINCIPALES : la possibilité de comparution immédiate (qui permet un jugement immédiatement après la garde à vue) pour les jeunes de 16 à 18 ans et la suppression de principe de l'excuse atténuante de minorité qui permettait jusqu'à présence de diviser par deux les peines encourues pour tenir compte de l'âge de l'auteur. Et ce, au mépris de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 qui exige la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, jusqu'à ses 18 ans [1].

À ces deux mesures, s'ajoutent la création d'une responsabilité civile solidaire de plein droit des parents pour les dommages causés par leur enfant ainsi que l'instauration d'une mesure judiciaire de couvre-feu dès leur sortie de cours et les week-ends ou encore le renforcement de l'usage du bracelet électronique pour les mineurs.

S'agissant de la procédure de comparution immédiate, on sait trop bien que c'est une justice au rabais, discriminante socialement, qui laisse peu de place aux droits de la défense [2]. Il est même établi que pour les mêmes faits, une personne a huit fois plus de risques d'être punie d'une peine d'emprisonnement ferme en comparution immédiate que dans le cadre d'une procédure classique.

EN CE DOMAINE comme en beaucoup d'autres, nombre de « responsables » politiques, plutôt que de s'appuyer sur

> ***Sacrifier ces jeunes plutôt que leur donner une nouvelle chance***

les faits et les travaux des chercheurs, légifèrent en se fondant sur ce qu'ils pensent être tant le ressenti de l'opinion publique que la réalité des faits. Peu importe que les magistrats de l'enfance et de la jeunesse évoquent des peines envers les jeunes mineurs de plus en plus sévères et fréquentes (près de 50 % des condamnations prononcées comportent une peine et pas exclusivement une mesure éducative, 10 % des mineurs sont condamnés à de l'emprisonnement ferme). Pire, le nombre de mineurs mis en cause dans une procédure pénale ne cesse de baisser depuis plusieurs années et la justice a de moins en moins les moyens de mettre en œuvre d'autres politiques que celle de la répression. Au 1er octobre 2024, plus de 4 200 mesures décidées par les juges des enfants n'étaient ainsi pas prises en charge.

IL NE S'AGIT DONC PAS DE RESTAURER l'autorité de la justice, mais de sacrifier ces jeunes plutôt que de leur donner une nouvelle chance. Et ce n'est certainement pas le Sénat qui va permettre aux parlementaires de revenir à la raison. Triste monde.

1. Désormais, cette prise en compte sera exceptionnelle.

2. Les avocats sont désignés à la dernière minute et le plus souvent ils sont commis d'office.

Congés menstruels, IVG et second parent : le « non mais » du tribunal

Manuel Pavard

Elus d'Echirolles, de Seyssinet, de la métropole et de Grenoble ont réagi à la décision des juges.

Moins de deux semaines après l'audience du 6 février, le tribunal administratif de Grenoble a rendu son délibéré, le 18 février, concernant les autorisations spéciales d'absence (ASA) de la Ville et de la Métropole de Grenoble. Saisie par la préfète de l'Isère, la juridiction a retoqué la délibération du conseil municipal instituant un « congé 2e parent » (ou paternité) pour ses agents, ainsi que celle de la Métro créant des congés menstruels, IVG et second parent.

Le juge des référés a ordonné la suspension de l'exécution de ces délibérations, estimant qu'elles étaient « *entachées d'incompétence* ». Mais le diable se cachant dans les détails, l'interprétation du jugement est en réalité un peu plus complexe. Le tribunal a en effet confirmé en parallèle que « *le maire [était] compétent pour instituer cette mesure par une simple note interne* », souligne la Ville, qui se félicite : « *Cette avancée sociale sera donc maintenue.* » Idem pour le président de la Métropole, autorisé à mettre en place des ASA second parent et IVG… Mais pas pour les congés menstruels, le Code général de la fonction publique ne l'ayant pas prévu !

LES COMMANDES SONT PRISES JUSQU'AU 18 MAI

Vins, bières et spiritueux au meilleur prix en contribuant au financement de votre journal et de sa fête grâce à notre partenariat avec ***Domaines & villages.***

Pour commander - avant le 18 mai - :

- se rendre sur le site vente-directe-dv.com

- renseigner le code de votre boutique « Travailleur alpin » : ZSWUTQ

Vous avez alors accès aux catalogues en ligne de Domaine et villages.

A l'issue de votre choix, vous pourrez régler par carte bancaire.

La livraison de votre commande interviendra **mi juin au siège du Travailleur alpin, 20 rue Emile Gueymard, à Grenoble**. Vous serez averti par courriels et par textos du jour de la disponibilité de votre commande.

Misette nous a quittés

C'est une figure de Saint-Martin-d'Hères qui s'en est allée à l'âge de 97 ans, le 19 janvier dernier. Clémentine Fillon, Misette, était une militante. Militante des droits des femmes, militante de la paix, elle nous avait conté, dans le livre consacré aux 90e anniversaire de la fête du Travailleur alpin, son action dans la résistance aux côtés de son père. Combat et le Travailleur alpin cachés sous son lit, lors d'une perquisition de la gendarmerie allemande…

Misette, c'était aussi la gentillesse et la bonne humeur incarnées.

Un hommage lui a été rendu le 31 janvier dans la grande salle, pleine pour la circonstance, de la maison de quartier Gabriel Péri, à Saint-Martin-d'Hères. Le maire, David Queiros, y a notamment souligné son engagement pour la justice sociale.

Luc Renaud

Loisirs solidarité retraités tient son assemblée générale

L'association Loisirs et solidarité des retraités Grenoble/Fontaine et environs (créée par la CGT, comme toutes les associations LSR de France) organise son assemblée générale jeudi 13 mars 2025 à la salle Moyrand, 8 rue Moyrand, à Grenoble. Accès à 200 mètres de l'arrêt C4 Mallifaud. Les participants seront accueillis à partir de 9 heures.

La justice des mineurs est une question éminemment politique. Suite à l'embrigadement des jeunesse hitlériennes, mussoliniennes ou encore pétainistes, les bâtisseurs du Conseil national de la résistance puis de la IV[e] République avaient construit une doctrine sur la jeunesse : « plus jamais ça ! »

Plus jamais le nazisme, plus jamais le fascisme, plus jamais les camps, plus jamais la guerre. Et pour cela, une doctrine avait été adoptée en 1945. Celle de considérer que si un enfant a un problème (orphelin, handicapé, violenté…) ou si un enfant pose problème (délinquant, criminel…), cela n'est pas de sa responsabilité mais de celle de la société et donc de l'État. Et que ce sont les mêmes services de l'État qui doivent s'en occuper.

Dans les années d'après-guerre, il faut aussi se souvenir que la transition entre enfance et adulte est très facile et rapide. La majorité est atteinte à 21 ans, et c'est l'âge de fonder une famille, trouver à se loger et à travailler, facilement. Les jeunes sont alors l'espoir de la France, ils la construisent, la repeuplent, promeuvent la paix, justement parce qu'ils sont éduqués, politiquement, pour ne plus jamais avoir à faire la guerre à leur voisin. C'est en tout cas la volonté première.

Par ordonnance en 1945, le gouvernement dit le droit et stipule que l'État doit non seulement protéger le mineur de la société, mais aussi protéger la société du mineur. Ce sont principalement le juge et l'éducateur qui, pendant plus de quatre décennies, vont protéger les mineurs.

Depuis les années de crise économique de la fin des années 1970, l'accès à l'âge adulte s'est de plus en plus retardé. Avoir un logement ou un emploi étant plus difficile. La majorité a été abaissée à 18 ans. Et les « problèmes » des jeunes se sont diversifiés. Alors qu'ils étaient « la solution » à la sortie de la guerre, ils sont devenus « le problème ».

« Nous tenons la promesse […] faite après les émeutes de 2023, celle de renforcer notre arsenal pénal, celle de lutter plus efficacement contre ***la délinquance des mineurs*** […]. La naïveté tue » (s'adressant à la gauche).

GABRIEL ATTAL

ASSEMBLÉE NATIONALE, PROPOSITION DE LOI SUR LA JUSTICE DES MINEURS. FÉVRIER 2025.

Depuis les années 1980, avec une intensification inédite dans les années 2000, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de détricoter l'ordonnance de 1945, d'abaisser la possibilité de judiciariser la jeunesse, de transférer aux départements la protection de l'enfance, de dégager l'État de ses responsabilités, Nicolas Sarkozy allant même jusqu'à imaginer que les futurs délinquants étaient identifiables dès la maternelle ! Tout en baissant les moyens de la justice, et de l'éducation. Une histoire de classe sociale en définitive.

Chaque mois le Travailleur alpin décrypte un ***« élément de langage »*** ou une « stratégie d'image » masquant une déformation de la réalité, un embellissement, une orientation… Bref une possible tentative de manipulation. Un mot vous paraît intoxicant ? Envoyez-nous le à ***redaction@travailleur-alpin.fr***

MOTS À RETROUVER :

- EBOULEMENT
- ROCHE
- BERARDE
- RIVIERE
- GEOMORPHOLOGIE
- RECHAUFFEMENT
- CRYOSPHERE
- ESCALADE
- TORRENTIEL
- DEGEL
- INSTABILITE
- GLACIER
- PERGELISOL
- ALTITUDE
- VALLON
- CENTENNALE
- ALPINISTE

Y	J	A	A	L	T	I	T	U	D	E	I	X	H	W	H	K	L	Ç	R
Ç	V	A	L	L	O	N	X	I	Ç	Y	F	P	C	Z	L	E	G	E	D
P	Z	L	P	H	R	A	T	N	E	M	E	F	F	U	A	H	C	E	R
N	Ç	E	I	E	J	T	P	E	R	G	E	L	I	S	O	L	B	J	I
M	Ç	I	N	S	X	G	Q	Q	R	S	C	T	D	P	F	I	J	R	Q
M	X	T	I	C	G	Y	Y	Z	Y	E	W	R	Z	N	B	V	K	R	V
Ç	M	N	S	A	I	E	T	I	L	I	B	A	T	S	N	I	I	Q	L
X	E	E	T	L	I	X	O	A	G	T	N	H	H	F	S	P	A	W	L
R	H	R	E	A	I	Z	N	M	E	I	O	N	T	T	G	W	R	Ç	C
W	C	R	Z	D	X	N	W	G	O	I	Y	E	A	O	D	Q	Y	V	L
Y	O	O	O	E	E	H	B	Z	P	R	R	I	V	I	E	R	E	F	E
K	R	T	Y	T	H	E	I	L	L	J	P	D	L	R	X	U	L	S	F
P	A	B	N	E	R	X	V	K	G	V	Z	H	I	Q	S	U	P	M	R
Z	O	E	Q	A	P	H	V	Y	Z	X	N	Y	O	T	C	K	O	E	R
P	C	Ç	R	G	Y	Y	K	G	E	Ç	E	V	P	L	X	U	I	J	P
Y	W	D	C	X	N	M	M	P	K	T	T	A	I	P	O	C	N	O	L
G	E	Y	E	B	O	U	L	E	M	E	N	T	G	U	A	G	E	X	Q
E	R	E	H	P	S	O	Y	R	C	H	F	V	O	L	S	M	I	Ç	S
F	K	X	H	M	D	B	P	C	F	H	C	Z	G	L	K	P	V	E	E
W	Z	G	Y	D	Ç	U	Ç	I	R	X	Z	X	U	B	S	X	K	N	K

NOUS TROUVER EN KIOSQUE :

- **TABAC PRESSE LOYTIER BRUNO -** 9, place Verdun, 38320 Eybens
- **TABAC-PRESSE PREMIER ANGLE -** 1, avenue Aristide Briand, 38600 Fontaine
- **TABAC-PRESSE LE TOTEM -** 113, avenue Aristide Briand, 38600 Fontaine
- **TABAC-PRESSE -** 28, rue d'Alpignano, 38600 Fontaine
- **BOUTIQUE «CYCLES SAVEUIL» -** 13, avenue du Vercors 38600 Fontaine
- **FÉDÉRATION DE L'ISÈRE DU PCF -** 20, rue Émile Gueymard 38000 Grenoble
- **BAR RESTAURANT LE SQUARE -** place docteur Martin, 38000 Grenoble
- **TABAC PRESSE LE JAURÈS -** 63, Grande Rue, 38160 Saint-Marcellin
- **TABAC-PRESSE -** 63, avenue de la République, 381370 Seyssinet-Pariset

Abonnement annuel

- Vos coordonnées

Nom Prénom (*) : .....

Adresse (*) : .....

.....

Code postal (*) : ..... Ville (*) : .....

Courriel – nécessaire pour recevoir le code d'accès au site(*) : .....

- Montant (*) :

Formule soutien 100,00 euros pour un an○ 60 euros pour un an○ Formule classique 40,00 euros pour un an○

Veuillez compléter les champs obligatoires (*) du formulaire, joindre un chèque du montant de la formule choisie à l'ordre du Travailleur alpin et adresser l'ensemble au Travailleur alpin, 20 rue Emile Gueymard – BP 1503, 38025, Grenoble Cedex.

Le (*) : .....

A (*) : ..... Signature (*) :

Ville de Saint Martin d'Hères

Trame verte et nouveaux espaces publics

Une ville dans la TRANSITION environnementale

Place de la Révolution des Œillets

Ancienne plateforme SNCF
rue Saint-Just

Corso et parvis de Nuyrpic

Coulée verte
Le long de la voie ferrée

Square Mélinée et Missak Manouchian

Parc humide de 4 hectares
dans le quartier Paul Bert Paul Eluard

dynamique et solidaire
saintmartindheres.fr